

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents : Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

Restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard - Tribunes nord et sud - Travaux de fondations, gros oeuvre et maçonnerie - Marché complémentaire à passer entre la Ville et le groupement solidaire dont la société C3B est mandataire

Monsieur Dupire, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 7 novembre 2005, 26 juin, 18 décembre 2006, 29 janvier, 24 septembre, 12 novembre 2007, 28 janvier, 19 mai et 29 septembre 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard, qui consiste en la construction de deux tribunes couvertes, l'une au nord et l'autre au sud.

Pour l'exécution des travaux constituant la phase 1, une procédure d'appel d'offres a été lancée quant à la construction de la tribune nord couverte et de la tribune sud non couverte.

Suite à la décision de réaliser la couverture de la tribune sud en prolongation de la première phase, les prestations correspondantes ont été confiées au groupement solidaire dont l'entreprise C3B est mandataire pour le lot n° 1 « fondations - gros oeuvre - maçonnerie ». Une consultation par voie d'appel d'offres ouvert est également en cours pour désigner les titulaires des quatre autres lots.

Aujourd'hui, les travaux confiés au groupement dont la société C3B est mandataire, devraient être suspendus dans l'attente de la désignation des titulaires des autres corps d'état au titre de la consultation actuellement engagée.

La difficulté porte principalement sur la réalisation du plancher collaborant haut des loges de la tribune sud entre les files 6 et 12 qui nécessite la mobilisation d'une logistique conséquente (grues, centrale à béton etc.).

A ce jour, l'arrêt du chantier est prévu dès le mois d'avril 2009 et la reprise des travaux après notification des nouveaux marchés début octobre 2009, soit une durée de suspension de délai d'exécution pour le lot n° 1 « fondations - gros oeuvre- maçonnerie » estimée à vingt-six semaines.

Si la construction du plancher collaborant de la tribune sud est réalisée par le groupement solidaire dont l'entreprise C3B est mandataire, ce délai pourrait être réduit à quatorze semaines. De plus, le coût de l'arrêt de chantier serait également réduit (réduction de la base de vie, démontage des grues à tour et de la centrale à béton, évacuation des matériels de gros oeuvre notamment).

Cette hypothèse est estimée à environ :

- 108 000 € TTC pour la construction du plancher collaborant,
- 178 000 € TTC pour la phase « arrêt de chantier » réduite à quatorze semaines,
- 117 000 € TTC pour le scellement des platines destinées à recevoir les fléaux de charpente après la désignation du titulaire du lot n° 2 bis « charpente-métallique-couverture-bardage », soit un total de 403 000 € TTC.

Cette solution est néanmoins plus favorable pour la Ville. En effet, la suspension pure et simple des travaux engendrerait à elle seule une dépense supplémentaire de 397 000 € TTC.

En outre, cette réalisation par le titulaire du lot n° 1 « fondation-gros oeuvre-maçonnerie » devrait assurer une bonne maîtrise des délais.

Par ailleurs, l'exécution des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage pour un montant de 101 679,98 € TTC sont à prendre en compte notamment dans les domaines suivants :

- clôtures,
- réalisation de voirie de maintenance,
- modification de canalisations souterraines,
- adaptation de garde-corps,
- création de sanitaires supplémentaires (demande de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports).

Il est donc envisagé, afin de réaliser l'ensemble des travaux ci-dessus exposés, de conclure un marché complémentaire selon une procédure négociée conformément aux dispositions de l'article 35.II.5° du code des marchés publics avec le groupement dont la société C3B est mandataire pour un montant de 504 653,37 € TTC.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, dans le cadre de la restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard, la réalisation des travaux de fondations, de gros-oeuvre et de maçonnerie proposés ;

2- m'autoriser à conclure un marché complémentaire, selon une procédure négociée et en application de l'article 35.II.5° du code des marchés publics, avec le groupement dont la société C3B est mandataire ;

3- m'autoriser à signer le marché et tout acte à intervenir pour son exécution ;

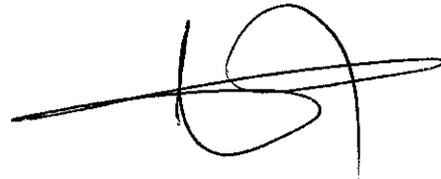
4- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 45
abstention : 8

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

